Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260630-2026_06_30_02-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à neuf heure, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du siège communautaire à Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 24 juin deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

BEUZEC-CAP-SIZUN : Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : André MARCHAND

PLOUHINEC : Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Florent LARDIC

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 8
Nombre d'absents : 2
Nombre de procuration : 0
Nombre de votants : 8

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260630-2026_06_30_02-DE

2026-06-30-02 Réhabilitation de l'ancien abattoir communautaire de Toulbroen en lieu mixte pour la transformation alimentaire

Vu la délibération n° 2026-04-09-13 du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
Vu la délibération n° 2022-11-17-04 du 17 novembre 2022 portant validation de la réalisation d'études de faisabilité pour la transformation de l'ancien abattoir communautaire ;
Vu la délibération n° 2023-06-22-02 du 22 juin 2023 portant validation du Projet de territoire, dans lequel figure la réhabilitation de l'ancien abattoir communautaire ;
Vu la délibération n° 2025-05-15-07 du 15 mai 2025 approuvant le lancement de la consultation relative à la maîtrise d'œuvre du projet ;

La Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz souhaite réhabiliter l'ancien abattoir communautaire de Toulbroen afin de créer un lieu mixte dédié à la transformation alimentaire. Ce projet s'inscrit dans les orientations du Projet de territoire visant à soutenir les filières locales et à développer de nouveaux services en faveur des acteurs économiques du territoire.
Pour mener à bien cette opération, dont l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 1 600 000 € HT (valeur septembre 2025), la collectivité a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure avec négociation restreinte. Ce choix visait à permettre une analyse approfondie des propositions architecturales et techniques des candidats.

La consultation s'est déroulée en deux phases.

Dans un premier temps, 22 équipes ont présenté leur candidature. Après analyse des dossiers, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 mars 2026, a émis un avis favorable à la sélection des quatre équipes suivantes admises à remettre une offre :

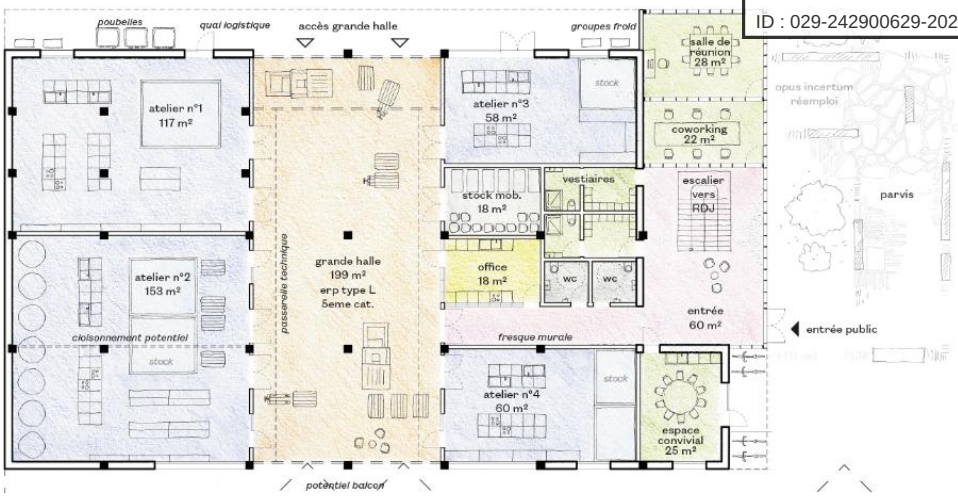
- BRA ;
- Agence Quartz Architecture ;
- MASSSTAB Atelier d'Architecte ;
- ABPV Architectes.

Dans un second temps, les quatre équipes sélectionnées ont remis une offre et ont été auditionnées afin de présenter leur projet.

À l'issue de l'analyse des offres et des auditions, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 juin 2026 a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement dont le mandataire est MASSSTAB Atelier d'Architecte.



Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260630-2026_06_30_02-DE





Le bureau communautaire, à l'unanimité :

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement (massstab atelier d'architecte, studio bleu brique, ekofluides ingenierie, cabinet philippe sinot , ac structure ouest, atelier bivouac, jlbi conseils, fileo conseil – rg mo) dont le mandataire est l'architecte MASSSTAB ATELIER D'ARCHITECTE ;
Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement pour un montant provisoire de 207 205 € HT ;
Autorise le Président à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires (Etat, région BVB, département, etc.) ;
Autorise le Président à verser une prime de 3 000 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, à chacun des quatre candidats admis à remettre une offre et ayant produit une prestation conforme au règlement de la consultation.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,
Le 30 juin 2026

Le Président,
Yvan MOULLEC